



Séance du 7 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le sept mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le trente avril deux mille vingt-cinq

Etaient présents : Michel PETIT, Coralie CANTAU, Mathieu PLOUVIER-KUNZ,
Murielle RIGAUD, Nathalie HARDUYA et Corentin JEGUN
Etai(ent) excusé(e)(s) : Christian TOLLIS et Christine BOUEILH

ORDRE DU JOUR :

- Redevance pour occupation du domaine public par Orange
- Organisation de la journée du 8 mai 2025
- Compte-rendu du conseil communautaire du 14 avril 2025
- Formations du personnel communal
- Aménagement des coustous
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations et résolutions sont prises à l'unanimité :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	06
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	06
Nombre de voix pour	06
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

La délibération concernant le choix de l'établissement bancaire (point N° 2) est prise à l'unanimité des quatre membres votants puisque deux conseillers, administrateurs d'un des trois établissements bancaires, ne prennent pas part au vote. *

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	06
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération *	04
Nombre de voix pour	04
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (9 avril 2025). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Coralie CANTAU est désignée secrétaire de séance.

1. Redevance d'occupation du domaine public par Orange

Vu le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communication électroniques et encadrant le montant de certaines redevances.

Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1^{er} janvier ;

Considérant l'occupation du domaine public par Orange ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à recouvrer les redevances maximales d'occupation du domaine public communal à savoir pour 2025 :

ARTERE AERIENNE	6.197 kms	64,87 €	402,00 €
ARTERE SOUTERRAINE	1.308 kms	48,65 €	63,63 €
		TOTAL	465,63 €

2. Choix de l'établissement bancaire pour emprunt

Le maire rappelle le vote du budget et l'inscription d'un emprunt en investissement.

Cinq établissements bancaires ont été contactés par mail : Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne, Crédit Agricole Aquitaine, La Banque Postale, la Caisse d'Epargne et la Banque Populaire Occitane. Trois établissements bancaires n'ont pas envoyé leurs propositions ; les autres sont présentées dans un tableau :

La plupart des emprunts sont effectués au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Etablissement bancaire	Taux	Echéance	Intérêts	Frais de dossier
Crédit Agricole Aquitaine	3,75 %	8.837,59 €	32.563,92 €	420 €
Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne	3,64 %	8.769,18 €	31.537,70 €	300 €
La Banque Postale	3,79 %	8.862,54 €	33.190,77 €	200 €
Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées	Pas de réponse de cet établissement bancaire			
Banque Populaire Occitane	Pas de réponse de cet établissement bancaire			

Après avoir entendu l'exposé du maire, le **conseil municipal** délibère et décide à la majorité des votants :

- de choisir l'établissement bancaire Crédit Agricole Pyrénées Gascogne,
- d'emprunter la somme de 100.000 € sur une durée de 15 ans avec un remboursement annuel,
- d'autoriser le maire à signer tous documents pour contractualiser l'emprunt,

3. Organisation de la journée du 8 mai

Le maire, Michel PETIT, souhaite faire le point sur la journée.

Les bleuets sont arrivés il faudra trouver quelqu'un pour assurer la vente, sachant que le Foyer Rural encaisse la recette et refait un chèque à l'ONAC. Le discours a été envoyé par le Ministre des Armées. Nos deux anciens combattants étant malades, il sera demandé à un autre ancien combattant et au plus âgé des conseillers municipaux de porter pour l'un le drapeau, pour l'autre la gerbe de la mairie.

Les tables seront installées à 10h45 pour un début de cérémonie à 11h30.

L'apéritif est prêt.

4. Compte-rendu du conseil communautaire du 14 avril 2025

Le maire relate aux conseillers le conseil communautaire qui s'est déroulé à Riscle le 14 avril 2025. Il commente les points de l'ordre du jour :

Finances :

Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 (budget principal, budget zone artisanale de Saint-Germé)

Vote des taux d'imposition et de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Ecole, Enfance, Jeunesse :

Renouvellement de la convention pour l'Accueil Jeunes et le Centre de Loisirs Associé aux Collèges (CLAC) avec l'Association Pierre et Terre

Personnel :

Recrutement d'agents contractuels à durée déterminée : secrétaire médical et auxiliaire de puériculture conformément aux dispositions de l'article L.332-8.3° du code général de la fonction publique

Recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée : médecin conformément aux dispositions de l'article L.332-8.1° du code général de la fonction publique

Administration Générale :

Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) Adour Amont

Questions diverses

5. Formations du personnel communal

Mathieu FORNEROD est stagiaire depuis le 01/09/2025. Il va donc suivre le stage d'intégration dans la fonction publique territoriale. Ce stage se déroule à AUCH du 21 au 27 mai 2025. Le maire commente la formation qu'il recevra.

De plus, une formation décentralisée aura lieu à Viella pour l'habilitation électrique. Les deux employés du service technique y participeront.

6. Aménagement des coustous

Le maire, conformément à la décision du conseil municipal du 17 décembre 2027, et du choix de l'entreprise SOULES, a signé le devis dont la validité avait été prolongé jusqu'au vote du budget. Pour l'instant, cette entreprise n'a pas repris contact. Pourtant, le maire a téléphoné et un employé a confirmé la réception du devis signé. Il lui a même été signifié qu'un technicien prendrait contact pour venir planifier les travaux. Le maire demande à Corentin s'il peut voir à nouveau où en est ce dossier.

7. Points sur les commissions

a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été abordé lors de l'ordre du jour pour le choix de l'établissement bancaire. Murielle signale qu'elle fera le point sur les dépenses avec la secrétaire. Il lui semble que certains articles sont peut-être en dépassement.

b) Embellissement et protection du cadre de vie : Présidente – Coralie CANTAU

Coralie fait le point sur les plantations. Pour l'instant, les pensées serviront pour le char de la fête des fleurs. Puis la réunion sera réunie fin mai pour des plantations début Juin. Elle s'interroge sur la participation au concours des villages fleuris. Le maire lui répond que c'est pour avoir une analyse de l'aménagement paysager des coustous.

Nathalie intervient pour signaler que des plantes sur les espaces publics ont été enlevées. Un rappel sera fait aux habitants pour leur signaler que toute plantation voulue et décidée par le conseil municipal doit rester en place. Aucun habitant n'est autorisé à arracher des plantations sous quel prétexte que ce soit.

c) Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Christine étant absente, le maire rappelle la lettre et la réponse faite à une habitante de la rue du Pic. Même si la circulation reste à double sens, il convient de prendre une mesure sur ce passage étroit. Pourquoi ne pas donner une priorité aux véhicules montants ? Les conseillers sont d'accord pour alterner la circulation avec une priorité à ceux qui montent le chemin du Pic. La signalisation (un panneau d'interdiction en haut du chemin, un panneau d'autorisation en bas) sera mise en place.

d) Gestion du Personnel : Michel PETIT

Ce point a été traité avec les formations dispensées. Rien de particulier n'est à signaler.

e) Travaux : Corentin JEGUN

Le maire donne la parole à Corentin. Il convient maintenant, avant le début de l'investissement voirie de la CCAA, le busage du fossé du chemin de Bernichou. Il faut se renseigner sur le démarrage des travaux d'investissement voirie de la CCAA pour que le busage soit fait avant.

f) Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Une réunion a eu lieu le mardi 6 mai 2025 avec le président du Syndicat des Vins, Eric FITAN. Il s'agit d'organiser la journée du trail du Saint Mont, le samedi 30 août 2025. Le maire projette les éléments à traiter au niveau communal.

Tout d'abord, il s'agira d'interdire le samedi 30 août 2025 la circulation sur la route de Corneillan du 199 au 1000. Puis, vu les traversées de route, cette même route de Corneillan sera limitée à 10 km/h toute la journée.

Dans un second temps, sont projetés le circuit global (de Saint-Mont à Aurensan, puis le circuit saint-montais.

8. Questions diverses

Déploiement de la fibre

Une réunion publique a été organisée par Gers Numérique le mercredi 30 avril au matin, salle du foyer. Des personnes sont venues pour résoudre leur problème.

Lettre d'une personne concernant des nuisances

Au niveau du lotissement Jean Labaque et du collectif de quatre appartements, une locataire se plaint des aboiements incessants des chiens de la voisine. Il s'agit d'un problème de voisinage. Le maire va alerter la gendarmerie pour trouver une solution.

Avis sur la modification du plan de réaménagement de la carrière :

Une carte est envoyée par Nexstone pour un avis concernant le changement dans le réaménagement de la carrière. Le document est projeté. Les conseillers donnent leur avis. La majorité opte pour un avis favorable.

Stationnement sur la place du multiservice :

Un bus a élu domicile depuis plus d'une semaine sur cette place bloquant notamment l'accès des poids lourds. Il convient de trouver une solution pour limiter le temps de stationnement, même si aujourd'hui le propriétaire est connu. Une fois ce bus aménagé, il conviendra de voir si le stationnement doit être limité à 24 heures, 48 heures ou 72 heures.

Ronde de l'Isard

La journée de départ est prévue le 21 mai 2025. Il s'agit de faire le point sur l'organisation. Des consignes ont été données lors de la venue de l'équipe. Il convient de planifier l'aménagement du site de départ. Le mardi précédent la course, les employés communaux descendront 50 barrières, les éléments de la scène et mettront en place 150 places au foyer. Puis les bénévoles se donnent rendez-vous à 19h00 pour monter la scène.

Dans un second temps, le maire projette une invitation pour assister en V.I.P. à une étape de cette ronde de l'Isard. Aucun conseiller ne semble intéressé. Il sera proposé cette journée aux conseillers absents.

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mercredi 18 ou 25 juin 2025. En fait la date du prochain conseil municipal avait déjà été arrêtée. Il s'agit du mardi 10 juin 2025 puisque le maire est absent le mercredi 11 juin 2025. Le dernier conseil municipal avant la trêve estivale aura lieu le mercredi 9 juillet 2025.

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45 (vingt-deux heures et trente-cinq minutes).